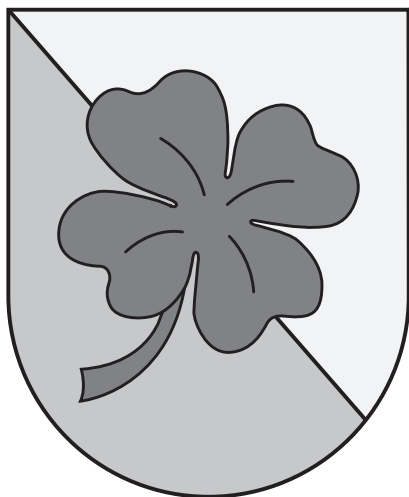




Bulletin d'information

**Commune de
Misery-Courtion**

N° 79 – avril-mai 2010

Sommaire:

- **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 19 mai 2010**
- **Résumé des comptes communaux et bilan 2009**
- **Remplissage des piscines privées**
- **Prochaine assemblée communale (extraordinaire)**
- **Ramassage de la ferraille et des appareils ménagers, etc.**
- **Réception des nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens**
- **Calendrier scolaire 2010 – 2011**
- **Bon voisinage : quelques rappels**
- **Chapelle Saint Léger à Cournillens : historique**
- **Calendrier de l'Inter-sociétés de Misery-Courtion**
- **Annonces des groupements et sociétés**
- **Horaire du secrétariat communal et adresses utiles**

Commune de Misery-Courtion

Convocation

à l'assemblée communale du 19 mai 2010

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Misery-Courtion sont convoqués en assemblée communale ordinaire le mercredi 19 mai 2010, à 20h00, à la halle du centre communal de Misery.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2009. *Le procès-verbal ne sera pas lu, mais peut être consulté au bureau communal dans les dix jours qui précèdent l'assemblée.*
2. Comptes 2009 :
 - 2.1 Compte de fonctionnement
 - 2.2 Compte des investissements
 - 2.3 Rapport de l'organe de contrôle
3. Désignation de l'organe de contrôle des comptes de la Commune pour les années 2010-2012
4. Adoption des nouveaux statuts du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
5. Divers et communications

Tous les documents relatifs aux objets traités durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture au public, 10 jours avant l'assemblée. En outre, un résumé des comptes 2009 soumis à l'approbation de l'assemblée communale, ainsi que le bilan de l'exercice, sont insérés dans le présent bulletin d'information.

Le Conseil communal

Récapitulation du compte de fonctionnement 2009

	Comptes 2008		Budget 2009		comptes 2009	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	584'017.64	228'086.15	710'140.00	293'160.00	717'091.75	313'246.35
Ordre public	171'946.45	80'321.30	146'550.00	32'100.00	249'226.95	153'027.40
Enseignement et formation	1'454'916.37	322'280.46	1'562'510.00	420'160.00	1'496'852.65	415'650.05
Culte, culture, loisirs	78'076.05	620.00	95'370.00	600.00	90'818.30	600.00
Santé	202'868.70	6'125.25	221'070.00	10'000.00	230'153.25	5'529.15
Affaires sociales	540'397.35	76'501.30	443'750.00	46'450.00	428'920.70	41'581.05
Transports et communications	245'024.90	9'834.20	319'850.00	7'000.00	340'497.95	41'537.90
Prot. et amén. de l'environnement	631'547.75	558'893.45	671'220.00	597'000.00	610'498.15	585'426.80
Economie	5'419.60	7'377.90	11'700.00	17'920.00	5'309.50	21'292.00
Finances et impôts	1'011'488.10	3'651'967.15	666'450.00	3'373'730.00	1'375'675.25	3'980'180.81
TOTAUX	4'925'702.91	4'942'007.16	4'848'610.00	4'798'120.00	5'545'044.45	5'558'071.51
Excédent produits/charges	16'304.25			50'490.00	13'027.06	

Engagements hors bilan :

- Association intercommunale pour l'épuration des eaux : **Fr. 1'616.53**
- Association du CO de Sarine-Campagne et Haut-Lac français : **Fr. 822'689.40**

Récapitulation du compte des investissements 2009

	Comptes 2008		Budget 2009		comptes 2009	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Ordre public	11'477.30		75'000.00		22'708.70	
Enseignement et formation	588'672.00		160'000.00		442'770.75	
Culte, culture, loisirs			170'000.00		78'895.55	
Transports et communications	158'826.65		541'500.00	34'450.00	443'550.80	
Prot. et aménagement environnement	414'675.60	106'987.50	908'900.00	210'000.00	225'684.25	233'505.75
Economie	132'118.45		134'000.00		132'103.40	
Finances et impôts		157'700.00	20'000.00	160'000.00		313'034.00
TOTAUX	1'305'770.00	264'687.50	2'009'400.00	404'450.00	1'345'713.45	546'539.75
Excédent produits/charges		1'041'082.50		1'604'950.00		799'173.70

	<u>Dette totale</u>	<u>Dette par habitant</u>
Dette totale de la commune au 31 décembre 2009	Fr. 2'910'917.48	<u>Fr. 2'028.52</u>
Dont la dette du Service des eaux :	<u>Fr. 1'613'139.90</u>	
Total sans le Service des eaux :	Fr. 1'297'777.58	<u>Fr. 904.38</u>

Bilan

Date: 20.04.2010

Heure: 13:28:07

Année: 2009

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
1	ACTIF				
10	DISPONIBILITES	6,365,522.17	19,217,290.31	18,049,103.47	7,533,709.01
1000.00	Caisse	17,396.62	4,813,905.31	2,694,142.16	2,137,159.77
1010.00	CCP 17-6301-8	5,983.70	86,010.40	87,384.90	4,609.20
1010.35	BR 4184.01	11,412.92	91,507.85	96,653.05	6,267.72
1010.40	BR Compte Epargne sociétaire		1,926,242.25		1,926,242.25
1020.98	Compte tampon SBVR		200,062.50	21.90	200,040.60
			2,510,082.31	2,510,082.31	
11	DEBITEURS	1,117,422.20	8,939,243.05	8,815,155.76	1,241,509.49
1120.00	Débiteurs individuels #				
1120.01	Débiteurs acomptes impôt	1,067,154.90	6,735,282.80	8,774,902.21	-972,484.51
1120.02	Débiteurs SCC Misery-Courtion		2,197,402.10		2,197,402.10
1150.02	Impôt anticipé	42,716.40	2,885.00	32,702.65	12,898.75
		7,550.90	3,673.15	7,550.90	3,673.15
12	PLACEMENTS	1,412,245.30	1,523,935.90	2,328,384.95	607,796.25
1200.34	Placement à terme	1,000,000.00		1,000,000.00	
1210.30	Part GFM, Courmillens	1.00			1.00
1210.40	Part sociale Raiffeisen See-Lac		200.00		200.00
1230.10	Bâtiment communal Courmillens	355,643.30	265,350.95	70,000.00	550,994.25
1230.30	Chapellenie Courmillens	56,600.00	265,350.95	265,350.95	56,600.00
1230.31	Terrains à bâtir, Courmillens	1.00	993,034.00	993,034.00	1.00
13	ACTIFS TRANSITOIRES	444,087.50	2,520,062.20	2,646,189.60	317,960.10
1390.00	Actifs transit. impôts, Misery-Courtion	135,000.00	2,457,402.10	2,332,402.10	260,000.00
1390.01	Actifs transit. divers Misery-Courtion	309,087.50	62,660.10	313,787.50	57,960.10
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3,201,697.90	1,420,143.85	1,563,951.00	3,057,890.75
1400.00	Aménagement quartier ~Au Marais~ Courmillens		3,614.00		3,614.00
1410.00	Collecteurs et canalisations	915,639.20	66,030.00	148,028.85	833,640.35
1410.04	STEP communale, Misery	1.00			1.00
1410.07	Routes et trottoirs, arrêts bus, parc vélos	185,390.45	652,836.60	579,174.85	259,052.20
1410.09	Adduction d'eau	1,156,675.80	101,366.15	197,627.00	1,060,414.95
1410.10	Achat de la part du réservoir de Belfaux	124,954.20			124,954.20

BilanDate: 20.04.2010
Heure: 13:28:07
Année: 2009

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
1410.22	Hydrantes, Courtion	1.00			1.00
1410.60	Revitalisation	269,138.00	5,612.80	205,273.90	69,476.90
1410.63	Part.syndicat améliorations foncières (RPS)	132,118.45	132,103.40		264,221.85
1410.64	Système d'information du territoire (SIT)		1,721.60		1,721.60
1430.00	Bâtiments	20,185.95	216,619.60	209,889.55	26,916.00
1430.11	Abris PC Nitou	115,851.75			115,851.75
1430.12	Buvette FC	115,365.10		52,700.00	62,665.10
1430.13	Columbarium	44,702.10		44,701.10	1.00
1450.20	Forêts, Cormérod	1.00			1.00
1460.00	Mob., mach., véhic., matériel pompiers	250.75	48,000.00	48,250.75	
1460.01	Bus scolaire	88,397.00	141,300.00	21,105.00	208,592.00
1480.00	Informatisation du cadastre		3,600.00	3,600.00	
1480.01	Revision du PAL	33,026.15	47,339.70	53,600.00	26,765.85
15	PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	172,672.65		1,280.00	171,392.65
1520.01	Particip. au Home St-François	1.00			1.00
1520.40	Participation STEP intercommunale (AESC)	126,630.65		1,280.00	125,350.65
1550.00	Participation usine incinération Châtillon	46,040.00			46,040.00
1550.01	Reprise de la dette FC Misery-Courtion	1.00			1.00

Bilan

Date: 20.04.2010

Heure: 13:28:07

Année: 2009

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
2	PASSIF				
20	ENGAGEMENTS COURANTS	6,365,522.17	12,959,844.89	11,804,685.11	7,520,681.95
2060.00	C/C Etat	71,279.75	942,678.65	868,336.80	145,621.60
21	DETTES A COURT TERME	1,031,757.01	11,162,805.20	9,281,422.31	2,913,139.90
2100.00	C/C BR 4184.01 Misery-Courtion	-1,954,982.54	9,394,937.90	7,439,955.36	
2100.10	C/C BR 4184.09 Serv. des eaux, Mis.-Courtion	1,686,739.55	1,767,867.30	1,841,466.95	
2100.50	C/C BR 4184.33 Prêt taux fixe	1,300,000.00			1,300,000.00
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME	2,360,366.51	294,004.69	895,090.25	1,759,280.95
2210.07	BR 4184.95, Prêt à taux fixe	1,500,000.00			1,500,000.00
2210.08	BR prêt bus scolaire groupement scolaire	8,950.00		8,500.00	450.00
2210.09	BR 4184.54, groupement scolaire	25,216.51	134,004.69	123,840.25	35,380.95
2210.16	BR 4184.72/1, reprise BCF	750,000.00		750,000.00	
2210.17	BR 4184.59 prêt bus scolaire group. scolaire				
2210.18	Prêt bus scolaires pour groupement scolaire	76,200.00	160,000.00	12,750.00	63,450.00
23	ENGAGEMENT ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES				
24	PROVISIONS	255,000.00	6,000.00	43,000.00	218,000.00
2400.00	Provision pour pertes s/débiteurs	140,000.00			140,000.00
2400.01	Provision pour assurances maladie	50,000.00			50,000.00
2400.03	Provision pour entretien bâtiments	19,000.00		7,000.00	12,000.00
2400.05	Provision pour matériel informatique	40,000.00		30,000.00	10,000.00
2400.07	Provision pour création du site internet	6,000.00		6,000.00	
2400.08	Provision pour achat sacs poubelle		6,000.00		6,000.00
25	PASSIFS TRANSITOIRES	685,620.35	347,061.75	692,046.70	340,635.40
2590.50	Passifs transit. divers, Misery-Courtion	685,620.35	347,061.75	692,046.70	340,635.40
28	RESERVES	524,628.10	207,294.60	24,789.05	707,133.65
2800.00	Reserves PC	278,400.00	124,000.00		402,400.00
2820.02	Réserve pour rénovations des bâtiments	100,000.00			100,000.00
2820.03	Réserve pour réfection routes communales	100,000.00			100,000.00

Bilan

Date: 20.04.2010

Heure: 13:28:07
Année: 2009

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
2820.04	Réserve pour agrandissement centre scolaire		50,151.00		50,151.00
2820.21	Réserve drainages, Cormérod	3,047.85			3,047.85
2820.30	Réserve tapis + hydrant quartier Paccoty	9,679.45			9,679.45
2820.31	Réserve tapis La Ciba	24,789.05		24,789.05	
2820.32	Réserve trottoirs La Cabutze	4,720.00			4,720.00
2820.33	Réserve place de jeux	3,991.75			3,991.75
2820.34	Réserve tapis Pré du Cabaret		33,143.60		33,143.60
29	FORTUNE	1,436,870.45			1,436,870.45
2900.00	Fortune nette]	1,436,870.45			1,436,870.45

Bilan

Date: 20.04.2010

Heure: 13:28:07
Année: 2009

N° de compte	Libellé	Solde début	Augmentation	Déduction	Solde de fin
	Total de l'actif	6,365,522.17	19,217,290.31	18,049,103.47	7,533,709.01
	Total du passif	6,365,522.17	12,959,844.89	11,804,685.11	7,520,681.95
		0.00	6,257,445.42	6,244,418.36	13,027.06

Remplissage des piscines privées

Les propriétaires qui souhaitent remplir leur piscine privée au moyen des hydrants doivent prendre contact avec le secrétariat communal et indiquer le volume de leur piscine. Le remplissage sera assuré par le personnel communal.

Un montant forfaitaire de prise en charge du travail de Fr. 100.—, ainsi que le prix de l'eau (Fr. 3.— par m³) sera facturé.

Nous rappelons qu'il est strictement interdit de puiser de l'eau à un hydrant sans en demander l'autorisation. Afin de garantir une bonne utilisation des hydrants, ceux-ci ne seront utilisés que par le personnel communal.

Piscines privées

Prescriptions en matière de protection des eaux

Problématique

Une mauvaise conception ou une exploitation inadéquate des piscines privées peut engendrer des pollutions graves des cours d'eau (mortalité piscicole, destruction de la flore) ou des dysfonctionnements dans les stations d'épuration (surcharge hydraulique des stations d'épuration, pollution chronique des eaux ou des boues de stations d'épuration). Ces atteintes peuvent être facilement évitées par une conception et une exploitation correcte des piscines privées, sans surcoût.

Mode d'évacuation des eaux de baignade

Ces eaux sont considérées comme non polluées et doivent être évacuées vers les canalisations d'eaux pluviales (EP).

Attention : il est impératif de cesser tout apport de produit de traitement de l'eau (chlore, brome,...) au minimum 48 heures avant de vider le bassin.

Mode d'évacuation des eaux de nettoyage

Elles proviennent du nettoyage de la piscine après vidange et sont chargées en détergent, acide ou eau de javel. Elles sont polluées et doivent par conséquent être évacuées dans les canalisations d'eaux usées (EU), par l'intermédiaire d'une vanne de vidange multivoies ou d'une pompe.

Attention : la vanne de vidange multivoies doit impérativement être placée en position « eaux usées » dès que le bassin est vidé et avant le début du nettoyage.

Mode d'évacuation des eaux de lavage des filtres

Les eaux de lavage des filtres (à sable, à diatomées, à cartouche, etc.) sont des eaux polluées et doivent être évacuées dans les canalisations d'eaux usées (EU).

Cas particulier : concernant les installations existantes de traitement d'eau par électrodes cuivre/argent, une installation de prétraitement permettant de retenir le cuivre est obligatoire (échange d'ions, filtration, floculation ou autres) avant le rejet aux canalisations d'eaux usées. Dans ce cas, un contrat de maintenance auprès d'une entreprise spécialisée est obligatoire.

Lors de la construction de nouvelles piscines, ces installations de traitement cuivre/argent ne sont plus autorisées.

Mesures concernant l'élimination des déchets

Les restes de produits de traitement des eaux ne doivent en aucun cas être déversés dans une canalisation. Ce sont des déchets spéciaux au sens de la législation qui doivent être retournés au fournisseur, apportés à un centre de preneur agréé ou remis à un centre régional de collecte des déchets spéciaux ménagers.

Les cartouches de filtration sont à évacuer avec les ordures ménagères.

Les sables pour filtres doivent être évacués en décharge contrôlée pour matériaux inertes, sauf si l'installation de traitement de l'eau est un système électro-physique cuivre/argent. Dans ce cas, le sable doit être évacué comme un déchet spécial par l'entreprise effectuant l'entretien de l'installation.

Agenda

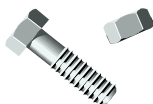
Une **assemblée communale extraordinaire** aura lieu le mercredi 30 juin 2010 à 20h00 dans le but de présenter et de soumettre à nos citoyennes et citoyens un crédit d'investissement pour

l'agrandissement du bâtiment scolaire à Courtion,

ainsi que d'éventuels autres objets.

Une convocation officielle sera établie en temps voulu. Nous vous prions toutefois d'agender sans plus attendre cette importante assemblée.

**Ramassage de la ferraille
et des appareils électroniques, informatiques,
électroménagers, luminaires**



La prochaine collecte aura lieu les

VENDREDI 7 mai 2010,

de 15h00 à 19h00

et

SAMEDI 8 mai 2010,

de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

**Les bennes seront entreposées à la
déchetterie du NITOU**

Benne pour la ferraille: pas de plastique, de déchets encombrants et autres déchets spéciaux. SVP pas de pneus avec les anciens vélos !

Benne pour les appareils électroménagers: les appareils électroménagers, les appareils frigorifiques, les machines à laver, cuisinières électriques, aspirateurs et autres appareils électriques du ménage sont acceptés.

Bennes pour les appareils électroniques: tous les appareils électroniques et informatiques de loisir, les luminaires, les appareils audio et vidéo sont acceptés.

***Merci d'avance pour votre collaboration
et pour le respect des directives mises en place.***

Réception des nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens

Le 5 mars dernier, le Conseil communal a invité les nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens de Misery-Courtion pour une soirée officielle et récréative. Cette année, les jeunes qui ont atteint leur majorité en 2009 et 2010 étaient invités.

La soirée a eu lieu au home La Colombière à Misery et comme le veut la coutume, un invité surprise était associé à cette manifestation. Cette personne est Mme **Annik Marguet**, qui habite Cormérod.

Mme Marguet est la lauréate du Mérite sportif fribourgeois 2009. Dans son sport, le tir, elle a participé aux jeux olympiques de Pékin en 2008. Son palmarès 2009 est franchement élogieux : double championne d'Europe par équipe au fusil à 300 m., championne suisse individuelle à la carabine à 50 m., Vice-championne suisse individuelle au fusil à 300 m.

Une délégation du Conseil communal a reçu Mme Marguet quelques jours avant la réception des nouveaux citoyens, pour la féliciter et lui apporter son soutien.

Lors de la soirée du 5 mars, elle a eu l'occasion de s'exprimer et d'expliquer à nos jeunes ses expériences en tant que sportive d'élite.

Calendrier scolaire 2010 – 2011

	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juillet	
LU				1		3				2			LU
MA				2		4	1	1		3			MA
ME		1		3	1	5	2	2		4	1		ME
JE		2		4	2	6	3	3		5	2		JE
VE		3	1	5	3	7	4	4	1	6	3	1	VE
LU		6	4	8	6	10	7	7	4	9	6	4	LU
MA		7	5	9	7	11	8	8	5	10	7	5	MA
ME		8	6	10	8	12	9	9	6	11	8	6	ME
JE		9	7	11	9	13	10	10	7	12	9	7	JE
VE		10	8	12	10	14	11	11	8	13	10	8	VE
LU		13	11	15	13	17	14	14	11	16	13		LU
MA		14	12	16	14	18	15	15	12	17	14		MA
ME		15	13	17	15	19	16	16	13	18	15		ME
JE		16	14	18	16	20	17	17	14	19	16		JE
VE		17	15	19	17	21	18	18	15	20	17		VE
LU		20	18	22	20	24	21	21	18	23	20		LU
MA		21	19	23	21	25	22	22	19	24	21		MA
ME		22	20	24	22	26	23	23	20	25	22		ME
JE	26	23	21	25	23	27	24	24	21	26	23		JE
VE	27	24	22	26	24	28	25	25	22	27	24		VE
LU	30	27	25	29	27	31	28	28	25	30	27		LU
MA	31	28	26	30	28			29	26	31	28		MA
ME		29	27		29			30	27		29		ME
JE		30	28		30			31	28		30		JE
VE			29		31				29				VE

Jours tramés :

1^{er} jour de classe :

dernier jour de classe :

vacances ou congé

jeudi 26 août 2010

vendredi 8 juillet 2011

1^{er} novembre 2010 :

8 décembre 2010 :

2 et 3 juin 2011 :

13 juin 2011 :

23 et 24 juin 2011 :

Toussaint

Immaculée Conception

Ascension et pont de l'Ascension

Lundi de Pentecôte

Fête-Dieu et pont de la Fête-Dieu

Bon voisinage...

Nous rappelons ici quelques règles permettant de maintenir un climat de bonne entente entre voisins. Si ces quelques indications ne sont qu'éléments de bon sens pour la grande majorité des habitantes et habitants, il a été rapporté au secrétariat communal que quelques propriétaires n'en tiennent malheureusement pas compte. Ce rappel leur est destiné.

Gazon

Le Conseil communal rappelle à tous les propriétaires que la coupe du gazon ne devrait pas être effectuée les **dimanches** et les **jours de Fête officiels**, ainsi que durant les **heures de repas** et le **samedi après 18h00**.

Chiens

Le Conseil communal rappelle à tous les propriétaires de chiens que ceux-ci ne peuvent pas être laissés en liberté. Il est nécessaire de les tenir en laisse pour la promenade ou de les maintenir sous surveillance. La loi d'application du code pénal prévoit des sanctions contre celui ou celle qui laisse un chien en liberté sur la voie publique. En outre, le règlement communal sur la détention de chiens, accessible sur www.misery-courtion.ch, onglet « règlements », fournit toutes les informations utiles.

Chevaux

Les adeptes de l'équitation veilleront à ce que les crottins de leurs animaux ne soient pas laissés sur la chaussée.

Chapelle St-Léger à Cournillens

Nous vous proposons ci-après un historique de la chapelle de Cournillens et vous invitons à visiter cet édifice.

Bien qu'il soit possible d'identifier cette chapelle avec le sanctuaire cédé en 1000 ou 1001 par le roi Rodolphe III de Haute-Bourgogne à l'abbaye de Saint Maurice, en échange de droits sur son église palatine, aucune recherche archéologique n'est encore venue le corroborer. La chapelle est ensuite mentionnée dans **un acte de donation de l'abbaye de Hauterive, de 1393, qui nomme Saint Léger comme son patron.**

L'ermitage du bas Moyen-âge occupait le tiers occidental de la chapelle. Certains indices dans la construction elle-même nous en fournissent encore la confirmation. La charpente du vaisseau, en effet, est noircie par la suie et sur la paroi du pignon dans l'axe central, les vestiges d'une cheminée sont encore visibles. Hauser rapporte en 1880 que, jusqu'en 1870 « les embrasures de quatre fenêtres de cellules, murées aujourd'hui, dont deux sous la tribune et deux au-dessus, tournées à l'ouest », étaient visibles dans la nef de la chapelle, qui appartenait selon lui à la « demeure de l'ermite-prêtre ». Il semble bien que ce logis fut démonté entre 1720 et 1724, détaché de la nef du sanctuaire et remplacé par la tribune baroque actuelle. Enfin, d'après les données locales, il devait s'agir d'une construction sur deux niveaux d'une superficie de 3 m sur 8 chacun.

Ici, le **pèlerinage de Saint Léger, patron de ceux qui souffrent des troubles de la vue**, repose probablement sur une tradition médiévale, mais il n'est pourtant attesté que depuis le XVIIe siècle. En 1885 la chapelle était « ornée de nombreux ex-voto » (il n'en reste plus qu'un seul peint sur le mur du chœur).

Comme la chapelle est située dans la paroisse de Courtion, le curé jouissait de certains de ses revenus, bénéfice qui fut à l'origine de maints litiges avec le chapelain et le village de Cournillens. Son collateur était la Commune de Cournillens. C'est elle qui gérait depuis toujours la fondation, qui veillait à l'entretien de la chapelle et qui subvenait aux besoins du prêtre. Ainsi l'a prévu un acte de

fondation établi au XVII^e siècle, selon les principes du droit canon remplaçant le statut précaire d'ermitage dont les revenus n'étaient jamais garantis. A la même époque la prise en charge des pèlerins fut institutionnalisée. En 1583 le Conseil de Fribourg enjoignit le village d'entretenir la chapelle à ses propres frais, sans qu'il négligeât pour autant ses devoirs envers l'église paroissiale. Un premier gouverneur nommé par la Commune est connu en 1645.

Les chapelains remplissaient, à partir d'une date non confirmée, les fonctions de maîtres d'école. A l'endroit où se trouvait en 1766 une porcherie, à l'ouest de la chapellenie, une école est mentionnée dès 1820 (*détruite à la construction de l'école au village en 1903. Un tilleul fut planté alors à cet endroit*).

Historique de la construction

Dans les procès-verbaux des Visites pastorales de 1416 – 1417 et de 1453, la chapelle n'est pas mentionnée, bien qu'elle existât sûrement. Ceci nous laisse supposer que l'édifice de cette époque n'était alors plus desservi.

Les plus anciens renseignements concernant la construction de l'édifice remontent aux années 1466 – 1467, quand le Conseil accorda à deux reprises de l'argent et plusieurs fois des tuiles « *pour le maisonnement fait à l'ermitage et lesglise de Saint Legier de Curnillens* ». En ce qui concerne les tuiles, « tiolles plates », il est fait mention en 1466 du nombre étonnant de 11'400 pièces.

La chapelle fut l'objet de nombreuses réfections dans les décennies qui suivirent :

1473/74 : réfection du sol (pavés en terre cuite)

1489 : il est question pour la première fois d'une cloche

1571 : réfection du toit

1614 : travaux de réfection

1622 : réfection du toit

1680 : à l'instigation du prêtre-ermite Jean du Prez, la Commune procéda à la réfection de la chapelle et de l'ermitage qui étaient désaffectés semble-t-il depuis quelques temps. L'évêque Jean-Baptiste Strambino bénit la chapelle le 2 octobre 1682. La visite pastorale de 1711 déclara que tout était en ordre.

La chapelle n'a pas dû être détachée de l'ermitage, à savoir de la chapellenie, avant 1720. Le premier bâtiment de la chapellenie indépendante, celui qui subsiste encore, ne fut en effet construit qu'entre 1720 et 1724.

Dans le cours du XIXe siècle, des réparations et rénovations ont eu lieu en 1844 et 1871.

En **1950**, la chapelle fut totalement rénovée. Elle subit des interventions brutales portant sur ses structures mêmes et son décor. Les encadrements des fenêtres et des portes furent reconstitués en tuf, le portail nord fermé et une fenêtre percée plus à l'ouest de celui-ci. Dans la nef, la voûte en berceau baroque, construite en bois, fut arrachée en même temps que la couverture plus récente de lattes gypsées. Le dallage fut également refait en carreaux de pierres artificielles grises.

Les peintures découvertes dans le chœur furent restaurées en 1975/76. En même temps, le sol du chœur fut recouvert de dalles en briques (sur le modèle des anciennes dalles datant de 1470).

En **1982** eut lieu la mise en place des vitraux polychromes de Jean Bertholle de Paris.

(Texte tiré du tome IV des « Monuments historiques du canton de Fribourg », par Hermann Schöpfer, 1989)

Réparations récentes

- 1992 : construction d'un drainage au bas du talus, pour assainir le mur sud de la chapelle.
- 2003 : réfection du toit de la chapelle
- 2008 : de la mûre ayant été découverte dans la cave de la sacristie, la place fut assainie et le plancher qui menaçait de céder, reposant sur des poutrelles pourries, entièrement refait.
- 2009 : pour remédier aux détériorations dues à l'humidité, un nouveau drainage, plus profond, fut creusé tout autour des fondations du bâtiment au sud, à l'est et au nord, murs de la sacristie compris, puis de là en droite ligne, à quelques distance du mur nord, jusqu'à la chambre de collecte des eaux. La cheminée adossée à la façade sud, à l'angle entre le chœur et la nef, en service jusqu'en 1976 pour le poêle à mazout qui était dans le chœur, a été démolie. Les façades ont été entièrement réparées et peintes, de même que la porte du grenier de la sacristie. A l'intérieur, la nef a été réparée (bas des murs), entièrement décapée, nettoyée et repeinte. Des allées latérales ont été créées. Le chemin de croix, d'artiste inconnu venu du Tessin, placé très haut en 1952, a été nettoyé et descendu à hauteur d'homme. Une croix plus grande avant les deux dernières stations remplace les petites qui surmontaient chaque station avec une décoration de bois ciselé au goût de l'époque. La statue de la Sainte Vierge, en bois plein polychrome datant de la 1^{ère} moitié du 19^e siècle a été remise en état. Des photographies des tableaux qui décoraient les anciens autels dont parle le panneau commémoratif de 1703, suspendu au fond de la chapelle, ont été encadrées et placées près dudit panneau.
- 2010 : confection du socle définitif pour la statue de Saint Léger.

Avec nos remerciements à Sœur Françoise-Marie, de l'Ermitage St Jean de la Croix, qui a aimablement mis à notre disposition les informations contenues dans cet historique.

Le Service de l'environnement nous prie de publier l'annonce suivante :

Vous avez rendez-vous avec l'environnement

Le Service de l'environnement fête cette année son quart de siècle d'existence. Pour marquer l'événement, il organise une manifestation dans chaque district du canton. Il vous donne rendez-vous le jeudi 24 juin 2010 à Morat (Berntorplatz).

Si l'environnement est largement préservé aujourd'hui dans notre canton, c'est en bonne partie grâce aux efforts qui ont été entrepris depuis 1985, année de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE). C'est la même année qu'a été créé à Fribourg le Service de l'environnement (SEn) qui s'est vu confier les nombreuses tâches qui découlaient de l'application de ces nouvelles dispositions.

A l'occasion de ses 25 ans d'existence, le SEn invite la population du district du Lac à le rejoindre sur le stand qu'il dressera à Morat (Berntorplatz), le jeudi 24 juin 2010. Des collaborateurs du service seront présents de 9h à 18h pour répondre aux questions que vous vous posez sur l'environnement.

Exposition

Le SEn présentera une exposition de vingt portraits de Fribourgeois(es) qui parlent de leur rapport à l'environnement.

Stand de démonstration

A travers expériences et démonstrations, le SEn vous fera découvrir ses activités et les défis que nous devons relever ensemble pour continuer à préserver nos ressources et notre environnement.

Bruit : Quelle est l'intensité sonore de mon baladeur MP3 et qu'est-ce que je risque si l'intensité est trop forte ? Les visiteurs peuvent amener leur baladeur MP3.

Eaux : Comment s'écoulent les eaux souterraines ? Simulation.

Air : Comment peut-on faire un feu sans fumée pour éviter les poussières fines nuisibles pour la santé et des nuisances pour le voisinage ? Démonstration.

Déchets : Est-ce que je sais trier mes déchets ? Jeu-concours.

Sols : Je verse du café qui s'infiltre à travers une couche de terre. Qu'est-ce qui en ressort ? Expérience.

Sites pollués : Comment détecter des métaux lourds dans le sol ? Les visiteurs peuvent amener des objets en métal et on leur dira en quoi ils sont faits.

Créé en 1985 sur la base de l'office de la protection des eaux et disposant d'une quarantaine de collaborateurs, le SEn se compose de sept sections qui rassemblent la plupart des compétences en matière d'environnement:

- Air
- Bruit
- Déchets
- Eaux
- Electrosmog
- Etude d'impact
- Prévention contre les accidents majeurs
- Sécurité biologique
- Sites pollués
- Sols
- Substances dangereuses
- Service d'assistance en cas de pollution

Dans le but de préserver les ressources environnementales de notre canton, les tâches principales effectuées par les sections du SEn s'articulent autour de quatre mots-clés :

Observer : l'observation de la qualité de l'environnement sert de base aux actions de prévention et d'assainissement

Prévenir : chaque nouvelle activité ne doit pas entraîner de conséquences fâcheuses pour l'environnement

Assainir : les installations existantes provoquant des atteintes doivent être assainies

Inform : l'information de tout un chacun est primordiale pour arriver à faire modifier les comportements à l'origine d'atteintes préjudiciables à l'environnement

Exposition et stand de démonstration du Service de l'environnement

Jeudi 24 juin 2010, de 9h à 18h, Berntorplatz, Morat

Calendrier de l'Inter-sociétés de Misery-Courtion

Date	Manifestation	Organisateur	Lieu
05.05.2010	Concert de préparation – ouvert au public – pour Fête cantonale des musiques du 13 au 16 mai à Châtel-Saint-Denis	La Lyre de Courtion	Halle, Misery
13.05.2010	Ascension – 1^{ère} communion		Courtion
03.06.2010	Fête-Dieu		
28-30.05.2010	Tir en campagne		Gempenach
27-28-29.05.2011	Tir en campagne		Courtion

Annonces des groupements et sociétés



COURTEPIN HOME ST-FRANCOIS

Le Centre 1, 1784 Courtepin, T 026 684 72 72,
www.home-st-francois.ch



**Le Home médicalisé
St-François de Courtepin**



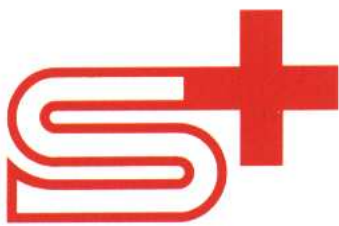
Depuis 1996

le Home St-François de Courtepin
organise

DES REPAS A DOMICILE

Pour une courte ou longue période, les aînés(es) ou les convalescents(es) rencontrant quelques difficultés à préparer leurs repas ont à leur disposition le service de repas à domicile du home St-François de Courtepin. Les repas sont préparés par les cuisiniers et livrés chez vous par une équipe de bénévoles du lundi au vendredi. Le Prix du repas est de 13.-. Pour réserver ou pour plus de renseignements, il vous suffit de téléphoner à la cuisine du home 026\684.72.55 ou au secrétariat 026/684.72.72.

N'hésitez pas et contactez-nous !



Section des samaritains
de Courtion

Prochain cours de sauveteur le vendredi 25 et le samedi 26 juin 2010

Lieu : Salle paroissiale à Courtion

**Heures : 25 juin de 19h30 à 22h00
26 juin de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30**

Prix : Fr. 150.-

Cours obligatoire pour l'obtention au permis de conduire et utile à toute personne qui voudrait savoir se comporter correctement en cas d'urgence.

Renseignements et inscriptions

Gisèle Rouiller
Tél. 026 675.14.66

BUREAU COMMUNAL – heures d'ouverture

	<u>lundi</u>	<u>mardi</u>	<u>mercredi</u>	<u>jeudi</u>	<u>vendredi</u>
Matin:	08h00 - 09h30	08h00 - 09h30	08h00 - 09h30	Fermé	08h00 - 09h30
Après-midi:	16h00 - 19h00	16h00 - 18h00	16h00 - 18h00	Fermé	16h00 - 17h00

téléphone: 026/475.18.87

téléfax: 026/475.18.88

courriel:

Secrétariat communal : secretariat@misery-courtion.ch

Caisse communale : finances@misery-courtion.ch

Site internet : www.misery-courtion.ch

DECHETTERIE – heures d'ouverture

Horaire d'été (du 1^{er} avril au 30 novembre)

Le mardi	après-midi	de	15h00	à	18h00
Le vendredi	après-midi	de	15h00	à	19h00
Le samedi	matin	de	10h00	à	12h00
Le samedi	après-midi	de	13h00	à	16h00

Horaire d'hiver (du 1^{er} décembre au 31 mars)

Le mardi	après-midi	de	14h00	à	16h00
Le samedi	matin	de	9h00	à	12h00

Contacts utiles:

Etat civil :	Morat	026 305 75 90
Service social :	Morat	026 670 20 38
Forestier intercom.:	Berset Laurent natel:	026 684 14 35 079 301 38 00
Justice de paix :	Justice de paix du Cercle du Lac, Rathausgasse 6-8, 3280 Morat Courriel : jplac@fr.ch	026 305 86 60
Association des Mamans de jour :	Contact : Mme Carole Guillod	079 897 66 15
Centre de puériculture :	Morat	026 670 72 72
Ambulance :	appel d'urgence	144
Centre toxicologie :		044 251 51 51
Pompiers :	alarme:	118
	commandant :	
	S. Ratzé	026 475 56 57 079 635 13 66
	commandant remplaçant :	
	D. Bongard	079 479 25 75
Police :	alarme :	117
	poste de police Courtepin	026 305 87 75